

0470001W
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE
47007 AGEN CEDEX
Tel : 0553774650

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/06/2025

Réuni le : 01/07/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Volpato

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 19/06/2025

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 15/05/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

SEMESTRIALISATION TEMPS SCOLAIRE SECONDE-Le Conseil d'administration approuve, à titre expérimental sur une année, le découpage en 2 semestres de l'année scolaire des classes de secondes. Les équipes feront un premier bilan d'étape tout début novembre qui sera suivi des rencontres parents/professeurs. Un relevé de notes assorti d'une appréciation générale sera adressé aux parents d'élèves à la mi semestre du 2nd semestre (voir RI).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	10
Contre :	3
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20242025_52_0470001W_250715120042

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire SEMESTRIALISATION TE

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY-
0470001W

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 52

Année scolaire : 2024-2025

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : RAPPEL : depuis l'application du décret n° 2020-1632 du 21/12/2020 il n'y a plus d'instruction préalable par la commission permanente des questions soumises au vote du CA.